



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC vous est donné que le conseil municipal de la Municipalité du Village de Val-David a, lors de sa séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2018, adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 729 INTITULÉ « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2019

AVIS vous est également donné que ce règlement est déposé à la mairie, au bureau des affaires juridiques, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières du bureau ainsi que dans le site internet de la Municipalité.

DONNÉ À VAL-DAVID, ce 15^e jour du mois de janvier 2019.

(S) Sophie Charpentier

Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale et secrétaire-trésorière